

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2015

MOTION

RELATIVE A LA REALISATION DU PROJET DE DEVIATION ROUTIERE DU PARC SUDESSOR

Monsieur le Maire rappelle que la ville d'Etampes en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE) doit réaliser une déviation routière permettant le désenclavement du Parc SUDESSOR et limitant les impacts du trafic routier sur les communes d'Etampes et de Brières- les-Scellés.

Par délibération en date du 18 décembre 2013 le Conseil communautaire autorisait Monsieur le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour lancer la Déclaration d'Utilité Publique du projet, l'expropriation et à prononcer la mise en compatibilité du PLU de la ville d'Etampes.

Ce projet a fait l'objet d'une large concertation et plusieurs réunions de travail avec les partenaires et notamment les services de l'Etat.

La Communauté de Communes a pris en compte les différentes remarques visant à sécuriser la procédure d'un point de vue juridique et administratif afin de respecter le calendrier de réalisation de travaux prévu fin 2016.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des services de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité. Or, ces derniers ont informé les services de la nécessité de compléter la délibération du 18 décembre 2013 afin de tirer le bilan de la concertation.

Dans ces conditions par courrier en date du 17 août 2015 Monsieur le Président de la Communauté de Communes et Monsieur le Député Maire ont saisi Monsieur Le Préfet pour lui rappeler la nécessité d'un partenariat actif et efficace entre les différents partenaires.

Le Conseil municipal :

- s'étonne des délais de réactivité des services de l'Etat dans une procédure d'intérêt général pour le territoire de l'Etampois,

- demande aux services de l'Etat d'instruire ce dossier dans les meilleurs délais.